



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Compléter les recommandATIONS de la Commission Laurent : une priorité pour les parents et les enfants du Québec

Mémoire prébudgétaire 2021-2022

Présenté au Ministère de la Famille du Québec

Fédération québécoise des organismes communautaires Famille

3 novembre 2021

1. Les OCF du Québec

1.1 Des partenaires incontournables

Les 280 OCF du Québec sont solidement implantés dans leurs milieux, offrent des services qui répondent et s'adaptent aux besoins des familles et peuvent compter sur un personnel qualifié, engagé dans un processus d'amélioration continue et qui met en pratique des expertises et des savoirs innovants.

Leurs impacts dans la communauté ont été reconnus à maintes reprises – notamment par la Commission Laurent – et l'étude d'impacts en cours en collaboration avec l'UQTR permettra de documenter avec précision les retombées sociales et économiques positives des activités des OCF pour les familles, auprès de leurs partenaires ainsi que dans les communautés québécoises.

Les OCF sont également des partenaires incontournables pour le gouvernement du Québec et pour leurs divers partenaires. Leur présence contribue à renforcer le filet de protection sociale entourant les familles québécoises et ainsi, à s'assurer que tous aient les mêmes chances de réussir. Alors que la société québécoise change à grande vitesse et que de nouveaux besoins émergent, les OCF sont les mieux positionnés pour s'adapter efficacement aux nouvelles réalités des familles afin de répondre convenablement à leurs besoins.

1.2. Quelques chiffres

- Les 280 OCF du Québec rejoignent une grande partie des parents et des enfants qui gravitent hors du réseau des services éducatifs à la petite enfance, non rejoints par les services de santé et sociaux ou plus réfractaires à ces derniers¹ ;
- 88 % des OCF travaillent directement avec les familles défavorisées²; ils offrent des activités à faible coût ou gratuites, ce qui répond à un réel besoin des familles à faible revenu³;
- Environ 70% des organismes communautaires Famille ont entre 4 et 9 employés qualifiés et le personnel est appuyé par des bénévoles engagés⁴;
- Les OCF sont des partenaires impliqués dans la communauté et contribuent activement au continuum de services;
- Ils travaillent avec différents acteurs pour partager leur expertise, offrir une approche et un accompagnement complémentaires et œuvrer en continuité avec les autres réseaux.

¹ Lavoie, A et C. Fontaine (2016). op. cit. L'échantillon de l'Enquête québécoise sur l'expérience des parents d'enfants de 0 à 5 ans (EQEPE, 2015) a notamment surreprésenté les familles défavorisées, qui sont particulièrement celles qui ne sont pas rejointes par les services sociaux et de santé

² FQOCF, Portrait des organismes communautaires Famille membres de la FQOCF, Rapport de sondage 2008-2009, Saint-Lambert, 2010

³ 4 55,4% des parents québécois vivant dans un ménage à faible revenu nomment comme principal obstacle à leur participation le coût des activités et des services, LAVOIE, Amélie et Catherine FONTAINE (2016), op. cit.

⁴ FQOCF (2018). Que font les organismes communautaires Famille (OCF) et avec qui? Sondage effectué à l'automne 2017 par la FQOCF auprès de ses 240 membres. 215 OCF ont répondu (90 %), ce qui représente 76,8 % de tous les OCF reconnus au Québec

Leur implication contribue à éviter que des parents et/ou des enfants « passent entre les mailles du système »;

- Les OCF collaborent avec un grand nombre de partenaires externes, publics ou privés (écoles et commissions scolaires, CLSC, CISSS et GMF, organismes communautaires, CPE et services de garde, municipalités, etc.). Par exemple, les CISSS et les CIUSSS sont des partenaires privilégiés, travaillant étroitement avec plus de 80% des OCF⁵.

1.3. Offre de services de base des OCF

Dans le respect de l'autonomie des OCF, la FQOCF a proposé au gouvernement du Québec un projet d'offre de services et de ressources pour les familles du Québec (voir annexe A) visant à soutenir les rôles parentaux et à favoriser le développement du plein potentiel des parents et des enfants.

Cette offre de services, présentée en deux volets, permettrait d'une part d'assurer un continuum d'accompagnement des parents et des enfants à travers, notamment, des ateliers et des activités, du soutien dans la recherche de solutions, des services de halte-garderie et de répit, du référencement et l'établissement de liens avec des organisations et des partenaires psychosociaux de leur région, de l'aide à la francisation et à l'intégration à la communauté pour les familles immigrantes, ainsi que l'appui à la participation citoyenne et à l'engagement démocratique des parents. Son second volet concerne les partenariats et les initiatives de concertation et de diffusion des expertises afin de permettre un partage des connaissances des OCF sur les réalités et les enjeux des familles québécoises entre les divers acteurs du milieu sociocommunautaire.

Il est à noter que cette offre de services ne pourra se concrétiser **que si tous les OCF du Québec reçoivent un financement à la mission adéquat** leur permettant de **remplir pleinement leur rôle en tant qu'acteur de premier plan dans le maintien du filet social** autour des familles d'ici. Or, à l'heure actuelle, le financement accordé par le gouvernement du Québec, bien qu'ayant été substantiellement bonifié, **ne suffit toujours pas à répondre à l'ensemble des besoins** dans les communautés québécoises desservies par les OCF.

2. Demandes de la FQOCF et des OCF

2.1. Un seuil plancher de financement à la mission des OCF à rehausser : une recommandACTION de la Commission Laurent toujours à rencontrer

Le 18 décembre 2019, la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (CSDEPJ), présidée par Régine Laurent, présentait ses cinq premières recommandATIONS au gouvernement du Québec. Parmi celles-ci, la Commission recommandait

⁵ FQOCF (2018). Que font les organismes communautaires Famille (OCF) et avec qui? Sondage effectué à l'automne 2017 par la FQOCF auprès de ses 240 membres. 215 OCF ont répondu (90 %), ce qui représente 76,8 % de tous les OCF reconnus au Québec

de rehausser le financement à la mission accordé à tous les OCF du Québec, à hauteur de 200 000 \$ par année par organisme.

Le sous-financement historique et chronique des OCF constitue un défi majeur depuis plusieurs années. La recommandation ainsi formulée par la Commission Laurent, il y aura bientôt deux ans, démontre l'importance d'investir dans le soutien aux parents. Reconnus comme les premiers et les principaux éducateurs de leurs enfants, les parents sont ceux qui les accompagneront tout au long de leur vie. Les commissaires ont reconnu la légitimité et la pertinence du milieu communautaire famille en affirmant qu'en investissant dans les OCF, dans la prévention et l'intervention de proximité auprès des parents et des enfants, le Québec pourrait atténuer plusieurs situations de crise en amont et, subséquemment, diminuer le recours aux services de la DPJ. Or, pour y arriver, un financement à la hauteur des services offerts doit leur être octroyé afin d'assurer que toutes les familles souhaitant ce soutien puissent y accéder.

Le rehaussement historique du financement annuel minimal de 130 000 \$ pour chacun des 280 OCF du Québec, annoncé par le ministre de la Famille Mathieu Lacombe en novembre 2020, fut certes un premier pas dans la bonne direction, mais celui-ci doit impérativement mener à une bonification totalisant 200 000 \$ par année, par organisme, conformément aux demandes de la FQOCF, des OCF et de la Commission Laurent.

Les 130 000 \$ annuels accordés au cours de la dernière année ont permis d'aider les OCF à stabiliser leur situation financière souvent précaire alors qu'ils faisaient face à une situation sans précédent et une hausse drastique de la demande de la part des familles québécoises aux prises avec les enjeux engendrés par la pandémie de COVID-19. Or, ce montant ne suffit pas à leur permettre de consolider leur offre de services et à assurer leur solidité financière à long terme. Alors que la demande pour du soutien et de l'accompagnement explose partout au Québec, le financement à la mission doit permettre de subvenir à l'ensemble des besoins des parents et des enfants.

Une bonification du financement à la mission de 70 000 \$, pour un total de 200 000 \$ par année par OCF, permettrait notamment d'assurer la pérennité et la capacité d'agir des OCF partout au Québec et, surtout, de renforcer le soutien offert aux pères, aux mères et aux enfants.

Plus que jamais, les enfants et les parents du Québec ont besoin que les mesures proposées dans le rapport de la Commission Laurent soient réalisées dans leur totalité, tel que s'y était engagé le gouvernement du Québec.

Alors que le premier mandat du gouvernement Legault entre déjà dans sa dernière année, nous avons devant nous une occasion unique de compléter cet engagement avant l'échéance d'octobre 2022.

2.2. L'indexation : pour des investissements gouvernementaux dont les retombées perdureront dans le temps

L'inflation galopante, couplée à la hausse drastique des salaires dans l'ensemble du marché du travail au Québec, met actuellement une pression énorme sur la capacité financière des OCF et la rétention du personnel. Comme tout coûte plus cher – matériel, nourriture, produits d'entretien ménager, jouets, outils éducatifs, etc. – cela engendre du même souffle une augmentation du coût des opérations des organismes communautaires. Cette situation fait craindre, à plus long

terme, une perte de l'impact que les investissements gouvernementaux si le financement à la mission accordé aux OCF ne suit pas l'inflation annuelle, et en particulier si celle-ci continue d'augmenter jusqu'à la fin de l'année 2022, tel que l'anticipent les experts du Fonds monétaire international⁶.

Ainsi, afin de s'assurer que les retombées positives des investissements publics perdurent dans le temps, la FQOCF et ses membres demandent au gouvernement du Québec de prévoir des crédits additionnels de manière à assurer l'indexation annuelle des montants consacrés aux OCF ainsi qu'aux regroupements régionaux et nationaux, au même titre que ceux investis dans le secteur de la santé et des services sociaux (ex : PSOC) et ce, dès l'année 2022-2023.

L'indexation des enveloppes budgétaires est une condition sine qua non au recrutement et à la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée, particulièrement dans le contexte de pénurie actuelle. Elle est également essentielle au réseau des OCF pour qu'ils puissent développer de nouveaux services adaptés à la transformation rapide que vit la société québécoise. Nous recommandons ainsi de prévoir des crédits additionnels pour au moins les cinq prochaines années, soit une indexation annuelle correspondant approximativement à 2 % du Programme de financement des OCF du ministère de la Famille. À titre comparatif, le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux a été rehaussé de 2,2 % en 2020-2021.

Pour avoir une idée plus concrète de l'effet qu'une telle mesure pourrait avoir, nous avons calculé, à l'aide d'un outil développé par la Banque du Canada, combien vaudrait, au bout de 10 ans, un financement à la mission de 200 000 \$ par année indexé selon l'inflation annuelle. Si ce financement avait été accordé en 2011, il équivaldrait en 2021 à 234 000 \$ après indexation.

Selon ce scénario fictif, les OCF du Québec auraient donc un manque à gagner de 34 000 \$ au bout de 10 ans si leur financement n'avait pas été indexé. Il s'agit là d'une perte considérable – 17 % – en une seule décennie qui affecterait considérablement leur capacité financière. Une telle situation aurait sans contredit des impacts sur la capacité des OCF à maintenir le même niveau de service et d'assurer la rétention de leur personnel à long terme.

Pour le gouvernement du Québec, l'indexation du financement à la mission des OCF selon l'inflation annuelle permettra donc de maintenir la valeur de ce financement dans le temps, et ce, au bénéfice des familles québécoises.

Une telle décision permettrait également de ramener une certaine équité entre les acteurs du milieu communautaire, car certains programmes du gouvernement du Québec prévoient déjà une indexation annuelle, alors que ce n'est pas le cas pour celui-ci. Un déséquilibre qui mériterait assurément d'être corrigé dans les plus brefs délais.

Grâce à leur agilité et leurs compétences, les OCF ont été bien souvent le seul filet social pour la population durant la pandémie. En plus de naviguer dans la complexité des mesures sanitaires et la réorganisation constante de leur fonctionnement, ils ont fait face à une augmentation du nombre et de l'intensité des besoins. Pour maintenir leur pouvoir d'agir et assurer leur pérennité par, pour et avec leurs communautés, les OCF ont indéniablement besoin de voir leur financement à la mission être indexé.

⁶ *La Presse*. « La pression sur les prix pourrait durer jusqu'à la fin de 2022, prévient le FMI ». 27 octobre 2021, en ligne : <https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2021-10-27/la-pression-sur-les-prix-pourrait-durer-jusqu-a-la-fin-de-2022-previent-le-fmi.php>

2.3. Haltes-garderies communautaires en OCF : un service complémentaire pour les familles à financer adéquatement

L'offre de services de haltes-garderies communautaires en OCF est complémentaire à la mission des organismes communautaires Famille. Elle permet de répondre à certains besoins des parents, par exemple pour permettre leur participation à des activités en OCF, mais aussi d'offrir du répit parental et des services de garde occasionnelle et temporaire, pour répondre à des urgences imprévues, aider au retour graduel au travail ou à l'insertion socioprofessionnelle, ou encore pour répondre à des enjeux de conciliation famille-travail-études.

À ce niveau, la FQOCF tient à saluer le maintien et l'élargissement des exemptions permises à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance prévus dans le projet de loi 1 déposé par le ministre de la Famille Mathieu Lacombe en octobre dernier. Les amendements proposés vont dans le sens des recommandations qui avaient été émises par la FQOCF et ses membres dans le cadre des consultations sur le livre blanc et permettront aux OCF qui le désirent de poursuivre l'offre de halte-garderie tout en remplissant leur mission d'accompagnement et de soutien des familles québécoises.

Alors que le ministère de la Famille a entrepris récemment une révision en profondeur du programme de financement des haltes-garderies communautaires, la FQOCF tient à rappeler l'importance d'assurer un financement stable et prévisible, fondé non plus sur la fréquentation de la halte, mais bien **sur l'ensemble des dépenses engendrées par les OCF afin de maintenir une offre de services à temps plein (salaire d'un employé entièrement dédié à la halte-garderie 40 heures par semaine, matériel sanitaire, collations, jouets, etc.).**

Les revenus des OCF ne peuvent être fondés uniquement sur la fréquentation puisque les dépenses engendrées par un tel service restent les mêmes peu importe le nombre d'enfants utilisant les services de la halte. Or, il est essentiel de maintenir l'offre de services en tout temps afin que les parents puissent s'en prévaloir selon leurs besoins. La situation actuelle engendre donc un déséquilibre pour plusieurs OCF, dont la halte-garderie communautaire est trop souvent déficitaire, bien que complémentaire aux autres services offerts en OCF.

Ainsi, la FQOCF et ses membres demandent au gouvernement du Québec de prévoir les crédits nécessaires afin d'être en mesure d'offrir un financement minimal de 57 000 \$ par année pour chaque OCF offrant des services de halte-garderie communautaire. Cela correspond à un montant total d'environ 16 millions \$ annuellement. Ce montant devrait également être indexé selon l'inflation annuelle afin d'assurer le maintien de l'impact d'une telle mesure dans le temps.

Le rehaussement du financement des haltes-garderies communautaires en OCF permettra d'offrir aux familles ce service durant toutes les heures ouvrables de l'OCF, respectant le fait qu'il s'agit d'un milieu de vie, en plus de permettre la mise en place de répits en tous genres pour des urgences ou n'importe quelle autre situation le nécessitant, ainsi que d'offrir des plages horaires pour de la garde atypique.

Qui plus est, alors qu'environ 70 % des OCF du Québec offrent déjà des services de halte, si le ministère de la Famille proposait éventuellement un financement stable et prévisible couvrant la totalité des dépenses engendrées pour de tels services, cela pourrait potentiellement inciter d'autres OCF à proposer aux parents et aux enfants de leur communauté des services de halte-garderie, en complément à leur offre de services actuelle. En bout de ligne, ce sont toutes les familles du Québec qui bénéficieraient d'une telle mesure.

PROJET D'OFFRE DE SERVICES ET DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES DU QUÉBEC

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

famille

- ▶ Lieux d'accueil, d'écoute et d'échanges entre parents;
- ▶ Organismes de proximité présents dans toutes les régions du Québec;
- ▶ Services accessibles et ressources répondant aux besoins des familles.

SOUTIEN AUX RÔLES

parentaux

- ▶ Renforcement des liens parents-enfant et épanouissement des familles;
- ▶ Valorisation du parent, premier éducateur de son enfant;
- ▶ Développement global des enfants : 0-2 ans, 3-5 ans, 6-12 ans, etc.;
- ▶ Acquisition d'apprentissages et d'habiletés;
- ▶ Création de réseaux d'entraide entre les familles de la communauté;
- ▶ Promotion de la santé préventive et des saines habitudes de vie;
- ▶ Préparation à l'entrée scolaire et soutien à la réussite éducative tout au long du parcours scolaire, etc.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU PLEIN POTENTIEL DES PARENTS ET DES

enfants

Personnes rejointes

- ▶ **Mères, pères et enfants;**
- ▶ Continuum d'accompagnement des familles (0 - 99 ans) tout au long de leur parcours et pour toutes les étapes de vie : **périnatalité, petite enfance, âge scolaire, adolescence et intergénérationnel;**
- ▶ **Divers types de familles** : nouveaux parents, familles issues de l'immigration récente ou allophones, familles vivant des réalités particulières (monoparentalité, familles nombreuses, isolement géographique, etc.), qui se sentent exclues du monde de l'écrit, disposant de ressources ou d'un réseau social limités, etc.



LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES FAMILLE DANS LES 17 RÉGIONS DU QUÉBEC

CONTINUUM D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Ateliers et activités pour les mères, les pères et les enfants

- ▶ Coparentalité et vie de couple, accompagnement à la naissance et soutien à l'allaitement, expérimentation de diverses approches éducatives;
- ▶ Enrichissement des littératies familiales, éveil à la lecture et l'écriture;
- ▶ Psychomotricité et stimulation, développement de l'autonomie, socialisation, etc.

Soutien et accompagnement des mères, des pères et des enfants

- ▶ Recherche de solutions aux réalités et enjeux vécus par les familles, CFTÉ;
- ▶ Groupes de parents, échanges informels et rencontres individuelles;
- ▶ Cuisines collectives, groupes d'achats, friperies;
- ▶ Accompagnement des apprentissages scolaires et services d'aide aux devoirs, etc.

Halte-garderie et répit parental

Référencement et liens avec les organisations et les partenaires locaux

- ▶ CSSS, Nourri-Source, Ligne Parents, OLO, banques alimentaires, etc.

Activités et sorties familiales

- ▶ Festives, éducatives, culturelles;
- ▶ Intergénérationnelles, etc.

Intégration des familles à la communauté

- ▶ Francisation : comptines, fables, récits du quotidien, expression orale;
- ▶ Moments de partage entre familles, etc.

Participation citoyenne et engagement démocratique

- ▶ Soutien à l'implication dans divers comités et instances communautaires, scolaires, consultatives, politiques, représentatives, etc.

PARTENARIATS, CONCERTATION ET DIFFUSION DES EXPERTISES

Initiatives en partenariat dans les communautés

- ▶ Actions conjointes visant à offrir aux parents des services complémentaires et des activités liées au développement et au bien-être de leurs enfants : CISSS, CIUSS, organisations communautaires, scolaires, municipalités, etc.
- ▶ Leadership reconnu pour mener des actions directes avec les familles.

Participation à des concertations locales, régionales et nationales

- ▶ Porter les voix collectives des familles et de la communauté;
- ▶ Travaux concertés, établissement d'orientations et de priorités locales et régionales, développement et évaluation de plans d'action intersectoriels;
- ▶ Liaison avec les organisations et les partenaires.

Formations, conférences et diffusion des connaissances

- ▶ Diffusion des expertises des OCF en soutien au rôle parental, de leur approche transversale et des connaissances des besoins des familles;
- ▶ Encadrement de stagiaires de cégep et d'universités, etc.
- ▶ Participation à des projets de recherche, évaluations de programmes, échanges internationaux sur les pratiques des OCF, congrès, colloques ou activités de formation destinés à des intervenants, administrateurs ou bénévoles, etc.

